



Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 16 septembre 2013 de 9 h 20 à 16 h 20 (arrêt de 10 h 30 à 10 h 45 et de 12 h à 13 h 10).

Sont présents : M. Gilbert Dominique, chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'excuses : M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller (16 h 15 à 16 h 20)



POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son aval au plan de travail élaboré par le comité politique sur la rémunération des élus. Ce plan de travail prévoit la poursuite des discussions avec les conseils consultatifs en septembre 2013, une rencontre d'information et d'échange avec la population en novembre 2013 ainsi que des étapes relatives à la rédaction d'un projet de politique de rémunération des élus de novembre 2013 à janvier 2014. Par la suite, on prévoit faire le dépôt d'une nouvelle politique de rémunération des élus accompagné d'une période de consultation en février 2014 et l'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle politique de rémunération des élus en mars 2014.

Dans l'éventualité où la révision de la politique de rémunération des élus devait suggérer une augmentation de la rémunération des élus, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'engage à ne pas mettre en œuvre une telle augmentation dans le cadre du mandat actuel.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne également son accord pour qu'il y ait intégration de la mise en œuvre du plan de travail à celle du plan de communication prévu dans le cadre des orientations et priorités du Conseil, en tenant compte de la structure et du budget qui seront adoptés.

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

SÉCURITÉ PUBLIQUE

La situation quant au financement de la Sécurité publique n'a pas changé depuis sept ans et rien n'indique qu'on aura une augmentation du financement du fédéral si ce n'est de l'augmentation de 1 % de l'enveloppe globale de l'ensemble des communautés applicable uniquement à la masse salariale. Cela est particulièrement problématique considérant les coûts supplémentaires anticipés par le règlement à venir des litiges liés à la convention collective des policiers.

Considérant l'ampleur de la problématique de financement, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan procède à la création d'un comité politique de travail sur la Sécurité publique pour étudier, avec l'organisation administrative, les différents scénarios afin d'assurer la pérennité du service de la Sécurité publique. Ce comité sera constitué de M. Stéphane Germain qui en assurera la direction, ainsi que de M. Patrick Courtois et de M. Charles-Édouard Verreault.



DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 2189, RUE OUIATCHOUAN

Sur recommandation du comité consultatif d'aménagement (CCA) et de la direction Travaux publics et habitation, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan refuse une demande de dérogation au règlement de zonage visant à permettre une marge de retrait de 32,86 mètres pour l'implantation d'une résidence située au 2189, rue Ouiatchouan et accorde plutôt une dérogation permettant l'implantation à un maximum de 23 mètres de la ligne du lot avant, ce qui correspond à la moyenne des marges de recul avant des résidences dans le secteur concerné.

Cette décision pourra être révisée si le client fait la démonstration qu'un problème au niveau du sol requiert une marge de recul supérieure.

Le règlement de zonage mentionne que s'il n'y a pas de résidence à moins de 50 mètres du lot à construire, comme c'est le cas ici, la résidence projetée doit être implantée entre 7,5 et 9 mètres de la ligne de lot avant.

Proposé par M. Jonathan Germain

Appuyé de M. Patrick Courtois

Adopté à l'unanimité



RÉSOLUTION NO 5612

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie entend faire valoir ses droits ancestraux y compris le titre aborigène des Pekuakamiulnuatsh sur Nitassinan (territoire ancestral), incluant le Nitassinan de la Partie Sud-Ouest;

CONSIDÉRANT les orientations convenues de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan concernant la saison de chasse de 2013 dans la réserve faunique des Laurentides située dans la partie sud de

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Tshitassinu et la possibilité de tenir des discussions ayant une portée plus large avec la Nation huronne-wendate;

CONSIDÉRANT QUE des séances de facilitation sous réserve de tous droits ont eu lieu entre le chef Gilbert Dominique, le grand chef Konrad Sioui et l'Honorable Louise Otis et qu'au terme de celles-ci, Maître Otis a déposé un rapport;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de facilitation de Maître Otis au gouvernement du Canada et du Québec sur les mesures de sécurité établies en vue de la saison 2013 de chasse au gros gibier dans la réserve faunique des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a été présenté aux élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et que ces derniers sont en accord avec le contenu de celui-ci.

IL EST RÉSOLU DE :

D'entériner le contenu du Rapport de facilitation de Maître Otis, particulièrement sur les différentes modalités prévues et concernant Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION NO 5613

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie entend faire valoir ses droits ancestraux y compris le titre aborigène des Pekuakamiulnuatsh sur Nitassinan (territoire ancestral), incluant le Nitassinan de la Partie Sud-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada projette la construction d'un oléoduc nommé Oléoduc Énergie Est et que le tracé proposé par le promoteur est situé dans le Nitassinan de la Partie sud-ouest, partie commune regroupant notre Première Nation ainsi que celles d'Essipit et de Pessamit et convenue dans le cadre de l'*Entente de principe d'ordre général*;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite procéder à des consultations avec les Premières Nations, dont la nôtre, à l'égard dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu, par le biais d'une lettre d'entente datée du 6 septembre 2013, une offre de financement initial pour nous permettre de prendre part aux premières discussions concernant le projet;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre d'entente ne présume en rien l'acceptation ou non de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à l'égard du projet;

CONSIDÉRANT QUE ce financement pourra notamment servir à analyser l'information recueillie et permettre à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan d'orienter la poursuite des discussions et de la consultation face au projet;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU DE :

D'autoriser le Chef Gilbert Dominique à signer la lettre d'entente de TransCanada et de mandater le Secrétariat exécutif, en concertation avec les Premières Nations d'Essipit et de Pessamit, pour assurer le suivi des modalités de ladite lettre d'entente.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION NO 5614

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la communauté de Mashteuiatsh est depuis longtemps reconnue comme un important lieu de rassemblement estival;

CONSIDÉRANT QU'il est de la tradition des Pekuakamiulnuatsh d'organiser de grandes fêtes estivales;

CONSIDÉRANT QUE Mashteuiatsh a connu quelques années sans pouvoir présenter le rassemblement estival;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a toujours été un acteur de premier plan dans l'organisation du Grand rassemblement;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a réussi à débloquer des budgets exceptionnels au cours des dernières éditions;

CONSIDÉRANT QUE le Grand rassemblement des Premières Nations a connu une grande réussite en 2006, 2007, 2008, 2009, 2011, 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur désire organiser une autre édition du Grand rassemblement des Premières Nations en juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie considère important de tenir des événements où notre Première Nation a l'occasion de recevoir les autres Premières Nations et ainsi partager et fraterniser avec les peuples;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur est composé en majeure partie d'employés de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et que ce comité est appuyé par un nombre important de bénévoles;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan demande au comité organisateur de faire la recherche de financement supplémentaire pour assurer l'avenir du Grand rassemblement des Premières Nations,

IL EST RÉSOLU DE :

D'autoriser la directrice – Santé et mieux-être collectif, à signer, pour et au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tous les documents relatifs à la demande de financement adressée au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine ».

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION NO 5615

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale a le désir de régulariser l'arpentage dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Diane KAREN GOUPILLE n° XXXX a acquis la résidence située au 1945 Ouatouchouan dans le cadre d'un appel d'offres réalisé en février 2010;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite pour l'acquisition du lot 5-18-1-1-2-1 du Rang « A » selon le plan R.S.Q. 1192 le 2 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5-18-1-1-2-1 du Rang « A » a une superficie de 124,43 pieds carrés et aurait dû être transféré en 2010, soit en même temps que la résidence et le lot 5-10-3 du Rang « A »;

CONSIDÉRANT la directive 93-D-1 fixant les prix de vente et d'achat des terrains par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, au taux de 0,57 \$ le pied carré pour l'année financière 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE la directive 93-D-1 permet d'allouer un terrain lorsque celui-ci n'est pas constructible conformément à la réglementation en vigueur;

IL EST RÉSOLU DE :

Vendre la totalité du lot 5-18-1-1-2-1 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 1192, d'une superficie de 124,43 pieds carrés à 0,57 \$ du pied carré, pour la somme de 70,93 \$;

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan alloue, selon l'article 20(1) de la *Loi sur les Indiens* à Diane KAREN GOUPILLE membre de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean, le terrain décrit ci-dessus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la directrice – Travaux publics et habitation par intérim, madame Adèle Robertson, pour accepter l'acte de vente et transfert de terre et pour signer les documents afférents pour la vente et le transfert du terrain identifié à la présente.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION NO 5616

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, considère important de soutenir les actions visant le mieux-être des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le service Santé et mieux-être collectif a pour mission d'assurer aux Pekuakamiulnuatsh des programmes et services accessibles, continus et complémentaires, contribuant à réaliser leur plein potentiel de santé et de mieux-être, pour ainsi soutenir le devenir et l'épanouissement de notre communauté durable et en santé;

CONSIDÉRANT QUE les principes et valeurs de la politique d'affirmation culturelle des Pekuakamiulnuatsh stipule : « Nous devons écouter avec respect et privilégier la parole des anciens et les enseignements qui s'en dégagent » et « L'esprit familial est sacré chez les Pekuakamiulnuatsh; les liens intergénérationnels, particulièrement avec les enfants et les aînés, doivent toujours être présents »;

CONSIDÉRANT QUE le service Santé et mieux-être collectif, par sa mission, souhaite multiplier les occasions pour les aînés de demeurer actifs et en santé, visant les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT l'importance de recréer le lien intergénérationnel en offrant aux aînés la possibilité de rencontrer les jeunes pour communiquer leur savoir ancestral (Plan global d'intervention communautaire, principe 2, priorité d'action 2.1);

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir aux aînés de la communauté des activités intergénérationnelles permettant de diminuer l'isolement, et de favoriser la transmission et le partage des savoirs traditionnels;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme Nouveaux horizons pour les aînés de Ressources humaines et développement des compétences Canada* veille à ce que les aînés puissent profiter de la qualité de vie de leur collectivité et y contribuer par leur participation dans des activités sociales et leur vie active;

IL EST RÉSOLU DE :

Mandater la directrice - Santé et mieux-être collectif, madame Jowan Philippe, à signer tous les documents relatifs à la demande de financement adressée à Ressources humaines et développement des compétences Canada dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN



RÉSOLUTION NO 5617

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de Joseph BRYAN Richard LAUNIÈRE n° bande XXXX et Marie Sylvie LUCIE GERMAIN n° bande XXXX lors de sa réunion régulière du 20 juin 2011 (résolutions nos 5002 et 5003);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 1112-03-000108-GL), les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont émis un avis d'opposition (n° 6060184) sur la totalité du lot 18-15-23 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 56235. La totalité du lot 18-74 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 4249R. La totalité du lot 19-22-2 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 2840R;

CONSIDÉRANT QUE le prêt de l'institution financière est acquitté en totalité et que nous avons reçu quittance et mainlevée.

IL EST RÉSOLU DE :

D'accorder une mainlevée sur la totalité du lot 18-15-23 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 56235. La totalité du lot 18-74 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 4249R. La totalité du lot 19-22-2 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 2840R.

Note : Les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTIONS NOS 5618 ET 5619

Garantie ministérielle en faveur de M^{me} Zanna Paul, n° de bande XXXX
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 2048, rue Nishk à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

ENTENTE DE CONTRIBUTION EFCPN

Année 2013-2014
Financement Base et contribution AADNC
Financement Base de Santé Canada
Total : 28 383 319 \$

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité



APNQL - ASSEMBLÉE DES CHEFS À AKWESASNE

22 octobre au 24 octobre 2013 – MM. Gilbert Dominique, Patrick Courtois et Charles-Édouard Verreault participeront à cette assemblée.



FORUM AUTOCHTONE SUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

30 septembre au 1er octobre 2013 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désigne M. Charles-Édouard Verreault pour assister à ce forum.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité



8E BRUNCH BELL

20 octobre 2013 – Au profit de la Fondation équilibre du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan procède à l'achat d'une commandite de 250 \$.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité



PEKUAKAMI EN FRESQUES

23 septembre 2013 – M. Stéphane Germain assistera au lancement officiel.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN



SOMMET EN ÉDUCATION SOUS LE THÈME « MITIMETAU »

7 au 9 octobre 2013 – M^{me} Julie Rousseau assistera à cet évènement, organisé par l'Institut Tshakapesh, en tant que représentante politique.